

Braccio, Nadia

De: Nicole Faucher [nicolefaucher@hotmail.com]
Envoyé: 28 novembre 2016 17:31
À: Greffe; info@cqlpe.ca
Objet: Dossier R-3964-2016.

Me Véronique Dubois

Secrétaire,

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal, Québec H4Z 1A2

OBJET : Ajout aux Observations en lien avec **Le Dossier R-3964-2016.**

Madame,

Je vous demande de considérer ce qui suit afin d'obliger Hydro Québec à agir en bon citoyen corporatif.

J'ai vécu six ans d'errance médicale à souffrir sans savoir de quoi, ni pourquoi. Les médecins associant facilement épuisement, pertes de mémoire, malaise diffus à la dépression.

Je ne me sentais pourtant pas dépressive. J'ai quand même suivi une psychothérapie, des traitements d'hypnoses, fait du EMDR, consommé des anti-dépresseurs, me retrouve en arrêt de travail prolongé, bref, j'ai tout essayé pour retrouver ma santé, sans résultat.

Je suis finalement mis sur la piste des électro-hypersensibles par une conférencière, spécialiste dans son domaine, en 2012. C'est un soulagement immense de mettre enfin un nom sur ce que je subis. Des examens neurologiques montrent des dommages à la partie frontale du cerveau. Un état pré-Alzheimer. Continuer à vivre au milieu des ondes, est un luxe que je ne peux m'offrir, surtout que ma mère souffre de cette terrible maladie.

Je demande donc à Hydro-Québec de me remettre mon compteur mécanique, (*celui enlever en janvier 2011 sans aucun préavis semble avoir été la goutte qui a fait déborder le vase.*) et prends toutes les mesures nécessaires pour assainir ma résidence. Du côté d'hydro, je demande que le principe de précaution soit appliqué, J'explique mes problèmes de santé, **je revendique le droit de retrouver le compteur, qui lui ne m'a jamais causé de problèmes de santé.** Ils font la sourde oreille. La lutte est inégale, David contre Goliath. Mais je suis persévérante...

J'ai obtenu, après plusieurs mois, et l'aide des organismes de défenses de nos droits, un compteur non communicant, avec frais de relève, même si la plus part du temps, ma facture est estimée et non relever par un employé, ce qui constitue une grave injustice en soit. Personne n'a le droit de facturer un service qui n'est pas rendu! Hydro se croit au-dessus des loies. Quoi qu'il en soit, ce compteur génère de l'électricité sale et amplifie mes maux de têtes.

Je voudrais aussi porter à votre attention qu'Hydro-Québec a le devoir de bien gérer les fonds publics aussi il est inadmissible qu'ils puissent même songé à détruire les compteurs mécaniques. Ces pièces d'équipements nous appartiennent puisqu'il s'agit d'une société d'état et de plus, elles peuvent faire une grande différence pour tous les électro-sensibles, aussi je vous demande d'user de votre pouvoir pour qu'elles soient préservées et remis sur le marché pour notre plus grand bien.

Copie conforme à info@cqlpe.ca,

Nicole Faucher
Saint-Eustache, Qc